

ARRÊTÉS

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres
34380



N° 25 / 2020

Objet : Fermeture temporaire du Marché d'étal municipal

Le Maire de la Commune de Saint Martin de Londres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1, L.2212.2, L.2213.1 et L.2213.2 et suivants,

Vu l'Arrêté Municipal n°99/2019 portant règlement du marché municipal,

Vu l'Arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 214-1, L. 227-4 et L. 424-1,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-1 et L. 5125-8,

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19,

Considérant que le respect des règles de distance dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus,

Considérant le cas de force majeure déclaré par le gouvernement et le principe de précaution,

ARRETE

Article 1 :

En raison de l'alerte sanitaire relative au covid-19, le marché d'étal municipal du dimanche matin est provisoirement fermé, et ce, à compter du lundi 16 mars 2020. Cette décision est communiquée aux commerçants non-sédentaires.

La date de réouverture officielle sera communiquée aux commerçants non-sédentaires ainsi qu'à la population par appel téléphonique, messagerie électronique et voie d'affichage.

Article 2 :

Toute contravention au présent Arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Martin de Londres, la Police Municipale et Madame la Majore, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie Ganges-Saint-Martin-de-Londres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois.

Fait à Saint Martin de Londres, le **19 MARS 2020**

Le Maire,
Jean-Louis RODIER

